

Pas de réponse à cette question posée par 2 conseillers municipaux à la demande d'habitants de Champagne

## RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Extrait de la lettre envoyée le 30 décembre 2002 à :  
Monsieur le Président de la commission de révision des listes électorales 149, rue Grande - 77430 CHAMPAGNE-SUR-SEINE

Monsieur le Président,  
Suite à de nombreuses questions qui nous sont posées par des Champenois et en tant que conseillers municipaux de la ville de Champagne-sur-Seine, nous souhaiterions savoir si une erreur d'interprétation des textes du code électoral ne s'est pas produite au moment de l'inscription de Monsieur François ROGER sur la liste électorale de notre commune.  
Selon de très nombreux champenois, Monsieur François ROGER habiterait la commune voisine Thomery et il nous est demandé de quelle façon, et à l'aide de quels documents, a-t-il pu se faire inscrire sur la liste électorale de Champagne-sur-Seine.  
Nous vous prions de bien vouloir noter que nous ne voulons, en aucun cas, porter atteinte à l'honneur ni à la vie privée de Monsieur François ROGER Maire de Champagne-sur-Seine, et nous souhaitons rester uniquement dans un cadre public.  
Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions concernant ce courrier ainsi que pour travailler avec vous dans l'intérêt de notre commune.  
Par avance, nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter aux questions des Champenois et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian DEPARIS  
Gwenaël BONNEVILLE

- Copie déposée dans le casier de chaque conseiller municipal  
- Copie adressée à Monsieur le Préfet de Melun - Seine-et-Marne  
- Copie adressée à Madame le Sous-Préfet de Fontainebleau.

## QUELQUES RÉACTIONS.

Je suis étonnée qu'on élise quelqu'un qui n'habite pas à Champagne. Les Maires que je connais connaissent les gens de leur ville, les murs, les lieux... D'ailleurs, quand ils sont élus, ils savent ce qu'ils doivent faire comme travaux, comme mises à jour ou comme interdictions.

Sophie R.

Qu'il ne paye pas d'impôts sur Champagne alors qu'il nous les fait payer ! Il faudrait demander à la ville de Thomery qu'ils reversent les impôts de Monsieur ROGER à la ville de Champagne. Pour moi, un Maire doit habiter dans sa commune. A la limite, on peut concevoir que de très grosses communes soient dirigées par des politiques n'habitant pas sur place, mais ce n'est pas ce qu'il faut pour Champagne.

Olivier C.

## RAPPELS CHRONOLOGIQUES :

Depuis longtemps déjà, les membres de **LA PASSERELLE** ont signalé les problèmes existants au sein de l'équipe majoritaire en Mairie. Depuis les élections de mars 2001, nous n'avons cessé d'alerter à la fois les autorités, les élus municipaux de toutes tendances et naturellement les habitants de la commune. Par ordre chronologique :

1 – Deux semaines après l'élection, Christine WATY, alors Maire Adjoint à l'Animation, la Culture, aux Associations et aux Sports, a constaté le comportement particulier de Monsieur le Maire. La divergence d'opinion a entraîné pour celui-ci un retrait de ses délégations. Elle a alors initié une procédure au Tribunal Administratif pour abus de pouvoir. La procédure est toujours en cours.

2 – Durant l'été 2001, Philippe MONS, alors Maire Adjoint aux Travaux, a constaté qu'il lui était impossible de travailler avec le Maire et son équipe. Il a rendu ses délégations.

3 – Suite à l'ambiance qui régnait lors des Conseils Municipaux et au refus du Premier Adjoint de donner une place aux représentants de l'opposition dans le journal municipal, des membres des groupes non majoritaires se sont réunis sur l'initiative de la première Adjointe congédiée et ont fondé l'association **LA PASSERELLE** de Champagne sur Seine, dans une volonté commune d'agir pour les Champenois et dans le respect de l'identité de chacun. Ceci afin d'informer les Champenois de ce qui se passait vraiment au sein du Conseil Municipal. Il a alors été constaté beaucoup de choses pour le moins troublantes au sein de la municipalité. Diverses procédures ont alors été intentées, notamment auprès de la Préfecture, afin d'alerter les autorités, qui n'ont pas donné suite.

4 – Les conseils municipaux suivants se sont poursuivis dans la même ambiance délétère. Christophe SAVARD a alors intenté une procédure au Tribunal Administratif dénonçant ce qui semble être des irrégularités, notamment à propos du Comité des Fêtes. La procédure est toujours en cours. En retour, Monsieur le Maire a réagi vivement lorsque Dominique BESSEMOULIN a demandé à voir les comptes du Comité pendant une commission Animation. Depuis, il n'a plus été convoqué à cette commission.

5 – Monsieur le Maire a attaqué **LA PASSERELLE** devant le Tribunal correctionnel de Fontainebleau, suite à la parution du premier numéro de novembre 2001, afin de nous contraindre au silence. Le jugement est en délibéré depuis octobre dernier.

6 – Les membres de **LA PASSERELLE** ont poursuivi leur vigilance et ont lancé un appel à la raison aux membres de la majorité municipale. En réponse, le Premier Adjoint a distribué sur la commune un tract politicien pour apporter son soutien inconditionnel au Maire et lui jurer fidélité.

7 – Dernièrement, d'autres Conseillers municipaux de la majorité se sont désolidarisés de cette majorité en votant contre des propositions d'affectations financières et contre l'élection de l'Adjointe aux Affaires Sociales au titre de Déléguée de la Commune pour le Syndicat Intercommunal.

8 – A l'occasion de la révision des listes électorales, Christian DEPARIS a ré-alerter par écrit l'ensemble des conseillers municipaux sur le fait que Monsieur le Maire n'habitait pas la commune, il ne pouvait pas être inscrit sur les listes électorales.

9 – Une nouvelle fois, en l'absence de toute réponse, Gwénael BONNEVILLE a saisi le Tribunal qui vient enfin de lui donner raison sur ce point : Monsieur François ROGER habite Thomery et en conséquence, il ne peut pas être inscrit sur les listes électorales à Champagne-sur-Seine.

10 – Maintenant, le discrédit retombe sur Monsieur le Maire. Mais pourquoi et comment en est-on arrivé là ? Le discrédit retombe sur sa majorité. Sont et seront-ils encore tous fidèles ?

Le discrédit retombe sur la validité des fonctions municipales de chacun. En conséquence de quoi, les membres de **LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE** rappellent ce qui a déjà été écrit dans nos lignes depuis plusieurs mois, à savoir qu'il est grand temps de rebattre les cartes dans notre commune pour son intérêt et pour celui de tous les Champenois, avant que le discrédit de l'équipe en place ne rejaillisse sur l'ensemble de la commune.

LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE, est une publication de l'association Loi 1901 du même nom (Journal Officiel du 24.11.01) à caractère informatif s'adressant aux habitants de Champagne sur Seine. Elle est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer en toute transparence à Champagne sur Seine. Le Comité de rédaction prie les personnes qui n'auraient pas reçu le journal de les excuser. La distribution se faisant par nos soins, nous ne prétendons pas pouvoir être exhaustifs. Toutefois, vous pouvez nous demander une copie des anciens numéros.

Contact : Christine WATY - LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE - 25 rue de Sens - 77430 Champagne sur Seine.  
Directeur de la Publication : Christophe SAVARD